

Compte rendu de séance Séance du 04 octobre 2021 à 20h30

L'an 2021 et le 04 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc, Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia, M. DAVENEL Dominique, Mme CRESPEL Annick, M. BOURGES Benoît.

Absent excusés : Mme BÉDIER Mélanie.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 28/09/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBRETON David.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

Délibération : P.L.U. : bilan de la concertation.

SOMMAIRE

Délibération : Devis dans le cadre de travaux d'ingénieries, de téléphone et fibre optique pour la création du futur lotissement à La Touche.

Délibération : Délibération arrêtant le projet de P.L.U. dans le cadre de la révision générale du PLU.

Délibération : Convention pour la location des salles pour des activités autres que les activités sportives de la Commune.

Délibération : Achat de tables de ping-pong pour la salle des sports.

1 D.I.A.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **2021-10-72 – Devis dans le cadre de travaux d'ingénieries, de téléphone et fibre optique pour la création du futur lotissement à La Touche**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'infrastructure de réseaux et de pose de câble pour la fibre optique sont nécessaires dans le cadre de la création du futur lotissement de La Touche et présente les devis de l'entreprise SOLUTEL :

1°) **INFRASTRUCTURE DES RÉSEAUX**

Prestations d'ingénieries télécoms pour la création d'un lotissement :

Projet lotissement « La Touche » - 69 lots + 3 îlots

Montant H.T.	Montant T.T.C.
<i>3 810.00 € H.T.</i>	<i>4 572.00 € T.T.C.</i>

2°) **FIBRE OPTIQUE**

Travaux de pose et câblage en fibre optique :

Tranche 1 – 21 lots + 1 îlot

Montant H.T.	Montant T.T.C.
<i>4 842.00 € H.T.</i>	<i>5 810.40 € T.T.C.</i>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les 2 devis présentés et donne pouvoir à Mr Le Maire pour les signer.

⇒ **2021-10-73 – Délibération arrêtant le projet du P.L.U. dans le cadre de la révision générale du PLU.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-14, L103-2 et R153-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE en date du **08 octobre 2018** ayant prescrit la révision générale du plan local d'urbanisme et fixé les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE le **13 janvier 2020** conformément aux articles L153-12 et L153-13 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU ;

M. le Maire rappelle :

- Les raisons qui ont conduit la commune de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE à engager une procédure de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) par délibération en date du **08 octobre 2018** :
 - Respecter les engagements du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré et rester compatible avec le Schéma de Cohérence du Pays de Vitré approuvé le 15 février 2018.
 - Permettre à la Commune de répondre aux objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat de Vitré Communauté.
 - Renforcer la protection des espaces agricoles et naturels, notamment des zones humides et des cours d'eau conformément au SAGE Vilaine.

- Maîtriser la consommation d'espace et l'évolution démographique de la Commune.
 - Assurer l'extension et un développement harmonieux du bourg en favorisant la mixité sociale et urbaine et en évitant l'étalement urbain.
 - Préserver l'activité agricole.
 - Prendre en compte les besoins liés aux équipements publics futurs.
- Les termes du débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors de la séance du le **13 janvier 2020**:
 - 1 – Vers un développement économe et maîtrisé de l'urbanisation.
 - 2 – Conforter et améliorer le cadre de vie de Saint-Jean-Sur-Vilaine.
 - 3 – Maintenir la diversité économique.
 - 4 – Préserver le patrimoine naturel et paysager.

Entendu l'exposé de M. le Maire ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision générale et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré,

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE tel qu'il est annexé à la présente;

Tire le bilan suivant de la concertation :

- Affichage le **12/10/2018** de la délibération de prescription du PLU du **08 octobre 2018** en mairie pendant un mois minimum.
- Avis administratif inséré **dans le Ouest-France du 21/11/2018** ainsi que communication dans le journal communal et sur le site de la commune pour l'information au public de la prescription du P.L.U en date du **08 octobre 2018**.
- Des articles sur l'avancement du P.L.U. dans le journal Municipal.
- Mise à disposition de documents d'informations sur le P.L.U. notamment d'une version du diagnostic et du P.A.D.D.
- Mise à disposition d'un registre destiné au public pour y noter ses remarques et observations ouvert le **06/12/2018**.
- Création d'un courriel dédié : 6 messages reçus.
- Réalisation d'une exposition en mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, sous forme de panneaux A0, organisée du **05/11/2018** à ce jour, présentant le Plan Local d'Urbanisme, le diagnostic territorial et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- Organisation de 2 réunions publiques :
 - dont la publicité a été assurée sous la forme d'insertion dans le journal Ouest-France en date **du 31/01/2020, 07/02/2020 et du 18/03/2021** et dans le Journal de Vitré en date du **07/02/2021 et 19/03/2021**.
 - Réunion n°1 : 12 février 2020 : Présentation de la démarche du PLU et des raisons de sa révision. 37 personnes étaient présentes (dont 5 élus). Les questions ont porté essentiellement sur : La zone d'activités de Val Fleuri et les possibilités d'extension de logements, l'échéance du PLU, les changements de destination.
 - Réunion n°2 : 23 mars 2021 : Présentation du P.L.U avant arrêt : présentation de la partie réglementaire du PLU des Orientations d'aménagement et de programmation et du zonage. Lors de cette réunion publique une vingtaine de personnes étaient présentes (dont 3 élus environ). Des questions ont été posées sur : les changements de destination, le projet de contournement de Châteaubourg, les liaisons douces dont la continuité avec Saint-Aubin-des-Landes qui pourrait être aménagée, la zone d'activités de Val fleuri, la faible réserve foncière pour les équipements.
- Organisation de 2 réunions avec les personnes publiques associées, une pour le PADD et une juste avant l'arrêt.

- Organisation d'1 permanence en Mairie, le 26 mars 2021, par l'Atelier d'YS en charge d'assister la commune dans la révision du PLU. Le bureau d'études a rencontré 8 personnes et apporté des précisions aux questions posées sur le règlement et le zonage. Des demandes concernaient les changements de destination, les chemins, le secteur de la Touche, les zones d'activités et les STECAL, elles ont toutes été analysées.
- Mise en ligne d'un questionnaire : 22 réponses reçues.
- Les questions, observations et requêtes formulées au cours des débats lors des réunions publiques, sur le cahier et dans la boîte à suggestions ont permis de mettre en relief les préoccupations des administrés, touchant souvent des intérêts particuliers liés principalement à la constructibilité des parcelles. Dans une autre mesure, certaines questions posées concernaient les circulations douces, les zones d'activités et le contournement de Châteaubourg.

Décide de soumettre pour avis le projet de PLU :

- aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code l'urbanisme,
- au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunales qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

⇒ **2021-10-74 – Convention pour la location des salles pour des activités autres que les activités sportives de la Commune**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Mairie est souvent sollicitée pour l'utilisation des salles communales (*salle annexe de la salle des sports, salle des sports, ancienne cantine*) pour des activités sportives dispensées par des personnes extérieures à la Commune.



Face à ces demandes Mr Le Maire propose de fixer le coût de ces locations de la manière suivante :

- ⇒ 10.00 € pour une séance de 1h + 5.00 € par heure supplémentaire de cours. Une convention sera signée pour chaque activité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le coût de la location par activité et donne son accord pour autoriser Mr Le Maire à signer les conventions durant toute la durée du mandat.

⇒ 2021-10-75 – Achat de tables de ping-pong pour la salle des sports

Mr LEBRETON David, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal qu'il a été proposé lors d'une réunion commission « enfance jeunesse » de faire l'acquisition de 2 tables de ping-pong afin de les mettre à disposition des particuliers qui pourront réserver des créneaux auprès de la Mairie. Pour cela, Mr LEBRETON présente 2 devis :

	
752,08 € H.T. (902,49 € T.T.C.)	1 164.17 € H.T. (1 397.01 € T.T.C.)

Après avoir pris connaissance du descriptif de chaque table de ping-pong, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis d'INTERSPORT d'un montant de 1 164.18 € H.T. (1 397.01 € T.T.C.).

⇒ 2021-10-76 – Modification N°4 du P.L.U. : Bilan de la concertation

M. LETORT Anthony, Adjoint au Maire, présente le bilan de la concertation du projet de modification N°4 du P.L.U. qui s'est déroulée du lundi 12 juillet 2021 au 15 septembre 2021 inclus.

Durant cette période, il n'y a eu aucune observation sur le registre mis à disposition du public, une seule personne s'est déplacée en Mairie pour consulter le dossier et n'a laissé aucune remarque.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider le bilan de la concertation.

⇒ D.I.A.

La Commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- 1) Un bien situé 7, rue de la Ville en Bois, cadastré section A N°1288 d'une superficie totale de 607 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le bien mentionné ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Commission bâtiment : la Commission propose un rafraîchissement de la salle polyvalente.
- ⇒ Le Conseil Municipal souhaiterait trouver des bénévoles pour la traversée de la R.D. 857 au niveau de la Boulangerie pour les écoliers le matin quand l'ASVP n'est pas là.

Prochain Conseil Municipal
le lundi 08 novembre 2021 à 20h30